

## TGV® Bruxelles-France – Personnes à mobilité réduite

*Ces Conditions Particulières internationales complètent les Conditions Générales de Transport de la SNCB.*

### POUR QUI?

Pour toutes les personnes qui voyagent avec TGV® Bruxelles-France et qui demandent une assistance en raison de leur mobilité réduite.

L'article 8 des [Conditions Générales de Transport](#) décrit l'assistance que la SNCB peut fournir aux personnes à mobilité réduite ainsi que les conditions auxquelles cette assistance est possible.

### RESERVEZ VOTRE ASSISTANCE

Réservez votre assistance pour un voyage avec TGV® Bruxelles-France au moins **48 heures** avant votre départ :

- [Online](#)
- Via notre Contact Center au 02 528 28 28 (ouvert tous les jours de 7h à 21h30).

### RENDEZ-VOUS AU POINT DE RENCONTRE

Le jour de votre voyage, rendez-vous au moins **30 minutes** à l'avance au point de rencontre convenu.

Assurez-vous d'être en possession d'un titre de transport valable pour votre voyage.

### VOUS VOUS DEPLACEZ EN FAUTEUIL ROULANT?

Des espaces spécifiques sont aménagés en 1ère classe pour vous permettre de voyager en fauteuil roulant et à proximité d'un éventuel accompagnateur (voiture 1 ou 11).

Vous bénéficierez soit d'un tarif spécifique PMR, toujours disponible, soit de tout autre tarif disponible au moment de votre réservation. Demandez les conditions d'après-vente au moment de l'achat.

Si vous voyagez avec le tarif PMR, votre accompagnateur bénéficiera de la place spécifique (proche de votre place).

Dans le cas où vous voyagez avec un autre tarif que le tarif PMR, la place spécifique pour votre accompagnateur ne peut pas être réservée. Il recevra une autre place dans le train.



Toutefois, il pourra toujours demander l'accord de l'accompagnateur de train pour occuper la place spécifique.

Une chaise de petite dimension, appelée « chaise de transfert » est à votre disposition sur demande au contrôleur.

Elle vous permet de vous rendre aux toilettes si celles-ci ne sont pas accessibles en autonomie.